

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice	DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES	CIMIEZ		2 Pages
	<b>NOTE D'INFORMATION</b>	Création	MàJ	Vérification
		04/10/2011		04/10/2011
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Gisèle REMAGGI Poste 34650.	04/10/2011	04/10/2011	Jusqu'au 04/11/2011

**EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

Vu – la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n°90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière,

Vu – l'arrêté du 3 août 2007 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1<sup>e</sup> classe,

**D E C I D E**

**Article 1 :** un examen professionnel est organisé en vue de pourvoir 6 postes d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe au Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

**Article 2 :** les candidats admis à cet examen sont inscrits sur une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique dont la validité est permanente.

**Article 3 :** l'examen est ouvert aux adjoints administratifs de 2<sup>e</sup> classe ayant atteint au moins le 4<sup>e</sup> échelon et comptant trois ans de services effectifs dans leur grade. Les durées de services sont appréciées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'examen professionnel.

**Article 4 :** l'examen comporte les épreuves suivantes :

**Epreuve d'admissibilité :**

- rédaction d'une note simple portant sur un sujet en relation avec l'exercice professionnel (durée : 1 heure 30 ; coefficient 2).

**Epreuve d'admission :**

- entretien avec le jury permettant d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son expérience professionnelle (durée maximum : 15 minutes ; coefficient 1).

Toute note inférieure ou égale à 5 obtenue à l'une des épreuves est éliminatoire.

**Article 5 : LE DOSSIER D'INSCRIPTION** peut être obtenu en téléphonant à la Direction des Relations Humaines - **secteur concours : postes 34654.**

Il devra être retourné à la :

**DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES  
SECTEUR CONCOURS  
HOPITAL DE CIMIEZ  
4, avenue Reine VICTORIA  
06003 NICE CEDEX**

**Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être envoyées IMPERATIVEMENT par courrier postal,**

**au plus tard le : 4 novembre 2011  
(date de clôture des inscriptions)**

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER